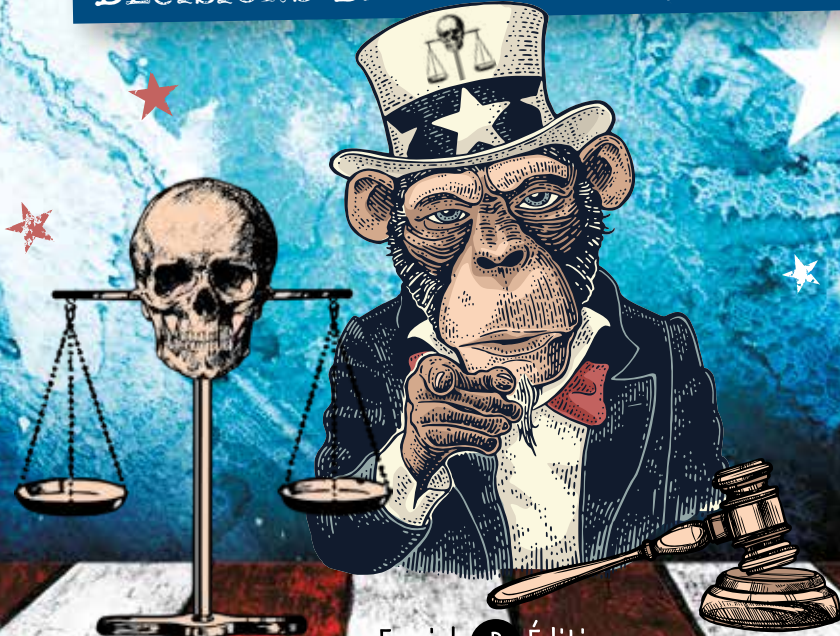


Charles Eddy, Raphaël Costa, Théo Renaudie



CURIOSITÉS JURIDIQUES

DECISIONS DE JUSTICE MADE IN USA



Enrick  Éditions



CURIOSITÉS JURIDIQUES

DECISIONS DE JUSTICE MADE IN USA

Enrick B. Editions, 2022, Paris
www.enrickb-editions.com
Tous droits réservés

Maquette : Kung Phou
Illustrations : Freepik / Adobestock / Pixabay
Directrice de la collection LMD - Le Meilleur du Droit : Tatiana Vassine

ISBN : 978-2-38313-024-6

En application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans l'autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie. Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans l'autorisation de l'éditeur.

LE MOT DE LA DIRECTRICE DE COLLECTION

Peut-être pensez-vous que le droit est un domaine obscur, voire austère, et qu'il n'a d'intérêt (et encore...) que dans les séries télévisées américaines. Eh bien, permettez-moi d'« objecter » à ce postulat ingrat. S'il est vrai que le droit est complexe, technique et parfois (soyons honnêtes) difficile à appréhender, il n'en reste pas moins passionnant. D'abord parce que, qu'on le veuille ou non, c'est bien le droit qui régit nos rapports à autrui, nos comportements et nos libertés. Ensuite parce qu'il nous offre l'occasion de nous pencher sur des questions spécifiques et ô combien motrices pour l'évolution de notre société. Enfin parce qu'il regorge de situations cocasses propices à l'engouement pour la matière.



Forte de ce constat, la collection LMD (non pas « Licence Master Doctorat » mais Le Meilleur du Droit) s'est fixée pour défi de démocratiser la découverte du droit et de proposer une forme nouvelle d'appréhension du contenu juridique. Favoriser son accès, faciliter sa compréhension, permettre sa meilleure assimilation, voici nos objectifs. Que ce soit au travers des sujets abordés, du format adopté, du ton employé, vous trouverez dans cette collection toute une panoplie d'ouvrages qui abordent le droit sous un angle différent. Et pour ce faire, nous pouvons compter sur le talent de nos auteurs (enseignants, juristes, avocats et même étudiants !) pour « casser les codes du droit » et vous livrer le meilleur du droit.

Curiosités juridiques made in USA

Quand la justice fait son show !

Est condamné à regarder tous les mois le dessin animé Bambi (Walt Disney) le braconnier multirécidiviste suspecté d'avoir tué des centaines de cerfs et autres cervidés qui les décapitait, récupérait leurs têtes, laissait leur corps, et posait fièrement avec ces « trophées ».



Est condamnée à se poster à un carrefour routier avec la pancarte suivante : « Seul un idiot conduirait sur le trottoir pour éviter un autobus scolaire » la conductrice qui roule à de multiples reprises sur le trottoir pour dépasser un bus d'où descendent des écoliers.

Observé, critiqué, admiré, le système judiciaire américain passionne autant qu'il exècre.

En cause, les inégalités, discriminations ou encore atteintes aux libertés individuelles (comme la remise en cause du droit à l'avortement par la Cour suprême). Mais c'est aussi cette justice « créative », ou encore « justice spectacle », que l'on croirait tout droit sortie des scénarii hollywoodiens, qui déchaîne les passions jusqu'en outre-Atlantique.

Dans ce nouvel opus, Curiosités Juridiques et Charles Eddy nous régaleront avec la « crème de la crème » des décisions de justice américaines, et nous font vivre avec humour, finesse et sincérité l'American Dream vu des tribunaux.

Le moins que l'on puisse dire est que les Américains savent faire le show !

Tatiana Vassine

Directrice de la collection Le Meilleur du Droit

INTRODUCTION

Chers fidèles lecteurs de Curiosités Juridiques,

Après vous avoir fait découvrir la crème des décisions de justice insolites françaises que nous nous évertuons à dénicher, puis vous avoir présenté les lois et autres normes les plus improbables du droit français, nous vous proposons maintenant une première excursion touristique juridique : à nous les États-Unis.

Pour ce nouvel opus totalement inédit, notre guide touristique sera Charles Eddy, traducteur juridique et maintenant explorateur de l'étrangeté judiciaire américaine. Afin de préparer au mieux cette visite des tribunaux américains, voici comment nous avons procédé : Charles Eddy a déniché pour nous des décisions de justice, toutes plus étonnantes les unes que les autres, que vous trouverez ici transcrites dans le style qui a fait le succès de Curiosités Juridiques !

Quelques petites précisions s'imposent cependant : ne soyez pas surpris de trouver, dans cette sélection judiciaire, des décisions qui peuvent sembler contradictoires ! Par exemple, vous y découvrirez que tantôt, les tribunaux américains concèdent à l'un de leurs compatriotes le droit de prendre pour nouveau prénom *Santa Claus* (à savoir Père Noël) mais refusent à un autre celui de *General President*. Ces différences s'expliquent simplement par le fait que les États-Unis sont un État fédéral, et donc que le droit interne diffère d'un État fédéré à l'autre. C'est donc en Utah que les juges sont plus cléments à l'égard

du changement de nom... ou bien du Père Noël.

Également, pour des raisons de facilité et de meilleure lisibilité, les propos n'ont parfois pas été traduits de façon littérale mais le sens profond des propos originaux a toujours été respecté, ce que les traducteurs appellent une *belle infidèle*.

Mais avant d'entamer notre *Jurisprudential Tour of America*, laissez-nous vous présenter, le temps du vol, quelques lois insolites¹ un jour édictées par le personnel politique américain, qui n'a rien à envier aux juges en matière de créativité !

L'une des plus connues du genre est sans doute cette loi vestimentaire de l'État d'Alabama qui prohibe le port de fausse moustache à l'Église susceptible de faire rire les fidèles. Ce même État interdit également le déguisement de prêtre le soir d'Halloween. La ville de Nogales, située dans l'Arizona, préfère interdire le port de bretelles, toute l'année ! Refermons cette thématique modo-religieuse avec la loi pénale du Nebraska qui menace d'arrestation tout parent d'enfant qui roterait durant une cérémonie à l'église.

¹ Beaucoup d'ouvrages sur le sujet existent, mais ne donnent jamais une source fiable de ces lois, dont beaucoup sont inventées. Aussi, nous tirons notre sélection du livre *L'Amérique et ses drôles de lois*, écrit par Mickael Mamou et publié en 2020 aux éditions Royal Art & Co, lequel cite toujours lorsque cela est possible, une source matérielle à chaque loi citée.

Les lois insolites se surpassent aussi de créativité en matière d'animaux :

- en Arkansas, il est interdit de garder ses alligators dans une baignoire (baignoires qui, dans le Minnesota, doivent avoir des pieds, tandis qu'à Los Angeles, il est interdit d'y baigner deux bébés en même temps) ;
- en Floride, les éléphants, lamas, crocodiles et autres animaux qui stationneraient à un emplacement de véhicule obligent leur propriétaire au paiement du droit de parking. En revanche, peu important son lieu de stationnement, avoir des relations sexuelles avec un porc-épic est prohibé. La Virginie, elle, va plus loin en interdisant toute relation sexuelle entre un humain et n'importe quel animal pesant moins de 20 kilos ;
- à Chicago, il est interdit de donner du whisky à un chien, tandis qu'à Manville, ce sont les animaux du zoo qui sont interdits d'alcool ou de cigarettes. Enfin, en Oklahoma, faire des grimaces à un chien peut vous exposer à une amende sinon une peine de prison !

Si vous êtes amateur de godemichés, préférez l'Arizona au Texas. En effet, alors qu'au Texas il est interdit d'en posséder, l'Arizona vous l'autorise mais dans la limite de deux par maison, ceci expliquant sans aucun doute la multiplication des résidences secondaires dans cet État.

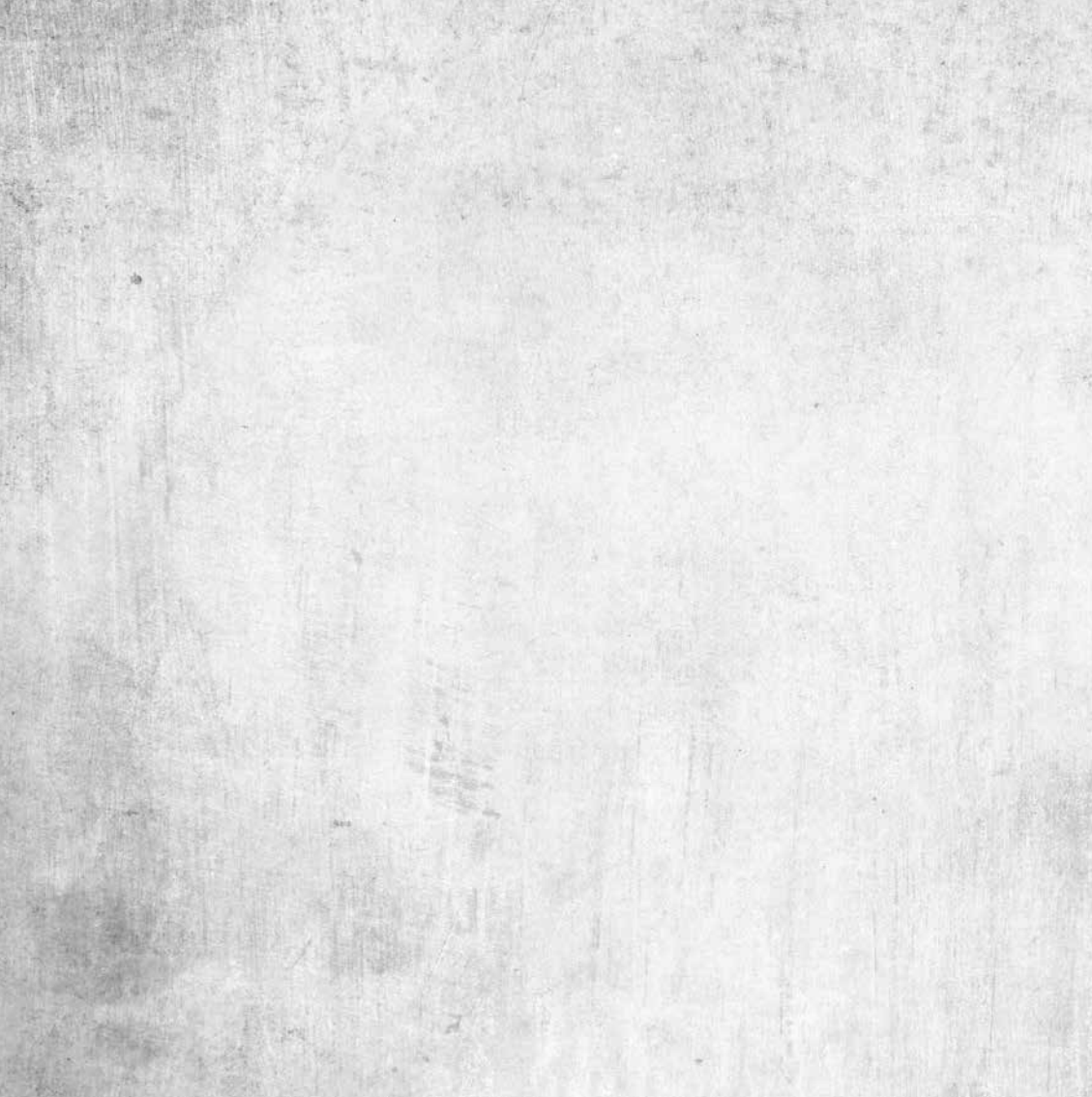
À Portland, il est formellement interdit de siffler, mais seulement sous l'eau.

L'État de New York, dans son jusqu'aboutisme en matière pénale, punit quant à lui de peine de mort le fait... d'avoir sauté d'un building.

Pour terminer, sachez qu'il est interdit d'uriner dans la bouche de son voisin dans une ville de l'Illinois dénommée... *Champaign* !

Mais voilà que nous atterrissons, il est déjà temps de refermer ce Code des curiosités juridiques américaines pour vous laisser découvrir ce recueil de jurisprudences insolites Made In USA !

Raphaël Costa et Théo Renaudie



PRINCIPES D'ÉDITION

Les brèves de jurisprudences constituent un résumé, écrit par nos soins, de l'apport d'une décision de justice, ou bien d'un élément significatif par le juge dans ce jugement.

Nous avons essayé de résumer au mieux l'apport de la décision sans distordre le propos du tribunal en faisant cependant apparaître l'aspect le plus insolite, drôle ou curieux de chaque décision.

Les brèves citées entre guillemets retranscrivent telle quelle la lettre du jugement, qu'il n'est parfois pas nécessaire de résumer ou transformer pour saisir l'aspect insolite de la décision.

Toutes les décisions citées dans le présent ouvrage sont réelles. Nous n'avons retenu pour ce projet que les décisions suffisamment sourcées en indiquant pour chacune d'elles le numéro permettant de retrouver celle-ci ou bien l'ouvrage qui la cite lorsque celui-ci fait autorité.

SOMMAIRE

Sexe	p. 15
Religion	p. 31
Folie	p. 57
Mort	p. 67
Paranormal	p. 79
Noms	p. 93
Armes	p. 109
Travail	p. 123
Injures, outrages et diffamations	p. 143
Boisson et nourriture	p. 157

Dura lex, sed lex	p. 173
Faune et Flaure	p. 189
Bêtise criminelle	p. 209
Extraterrestres	p. 221
Juges	p. 233
Avocats	p. 253
Mariage	p. 267
Enfants	p. 295
Détenus	p. 309
Culture populaire	p. 317
Inclassables	p. 333
Tour du monde anglophone	p. 355



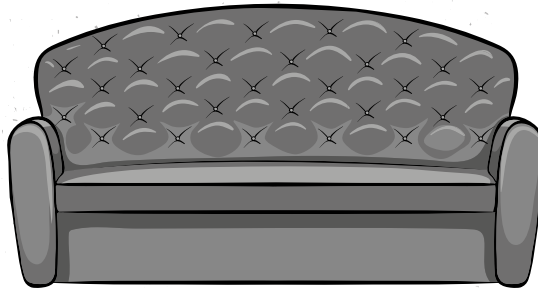


SEXE

★ SEXE ★

Est condamné à 1 an de sursis l'individu surpris
par un policier en train de faire l'amour à un
canapé au bord de la route.

Tribunal de première instance (« Circuit Court ») du Wisconsin
(Waukesha County), 24 juin 2013, Wisconsin c/ Streator,
n° 2012CM001800



Les fesses étant des « parties intimes » au sens de la loi de l'État de Virginie, est justifiée la condamnation pour exhibition sexuelle de celui qui laisse délibérément tomber son short devant une vendeuse alors qu'il est uniquement vêtu d'un string.

Cour d'appel de Virginie, 22 mars 1994,
Hart c/ Virginie, 18 Va.App. 77

La cessation des rapports sexuels n'entraîne pas, en
soi, un état de séparation chez les époux.

Cour d'appel de Caroline du Nord, 2 février 1993,
Lin c/ Lin, 108 N.C. App. 772

N'est pas contraire à la Constitution
le fait de réprimer pénalement
la fellation lorsqu'elle est pratiquée
entre adultes non mariés.

Cour d'appel de Caroline du Nord
(confirmant la condamnation du prévenu),
20 mars 1979, Caroline du Nord c/ Poe, 40 N.C. App. 385



★ SEXE ★



Est condamné à 21 mois de prison ferme celui qui force une femme à retirer ses chaussures dans une rue déserte tôt le matin afin de lui sucer les orteils.

Tribunal de première instance (« District Court ») du Minnesota
(Ramsey County), 6 février 2008,
Minnesota c/ Davis, n° 62-K0-07-003228

Commet une faute justifiant le divorce le mari refusant catégoriquement des rapports « normaux » pendant sa lune de miel, mais s'adonnant en revanche à des « pratiques sexuelles anormales » en se masturbant contre le dos de son épouse habillée, l'obligeant à protéger ses robes avec des serviettes en papier afin de garder des vêtements propres pour le reste du séjour.

Cour d'appel du Tennessee, décembre 1913, Dame S. c/ Sieur S.,
4 Tenn. Civ. App. (4 Higgins) 503 (1913)